



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 60251

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la prochaine session de la commission des droits de l'homme des Nations unies. Elle lui demande si dans le cadre de cette session la France entend faire valoir une argumentation sévère sur la situation qui sévit aujourd'hui en Tchétchénie et sur l'absence de volonté du gouvernement russe de mettre un terme à ces pratiques. Elle lui demande si la France compte défendre lors de cette session une résolution qui exprimerait les préoccupations concernant les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Tchétchénie par l'armée russe, qui pourrait envisager la mise en place d'une commission internationale d'enquête sur les violations desdits droits de l'homme. Ainsi souhaiterait-elle connaître avec précision la position de la France au sein du Conseil des nations et dans les rapports qu'elle entretient de manière bilatérale avec la Russie sur le devenir de la Tchétchénie et la préservation des droits de l'homme en Tchétchénie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, elle condamne le terrorisme, mais elle demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, par le sort des populations civiles, celui des personnes déplacées et réfugiées et par les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue franco-russe. Ce fut le cas dernièrement lors des entretiens du ministre des affaires étrangères avec son homologue russe, en visite officielle à Paris les 11 et 12 avril. De même, le conseil européen de Stockholm, les 23 et 24 mars dernier, a réitéré ses vives inquiétudes concernant la situation en Tchétchénie et souligné la nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit. La situation en Tchétchénie a été à nouveau examinée cette année à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, où un projet de résolution, déposé par l'Union européenne, a été adopté le 20 avril. La Commission a pris acte des efforts entrepris par les autorités russes depuis sa dernière session. Elle s'est ainsi félicitée de l'accès aux lieux de détention accordé au Comité international de la Croix-Rouge, de la coopération établie entre la Russie et le Conseil de l'Europe, notamment la mise en place d'experts en droits de l'homme auprès de M. Kalamonov, représentant spécial du président russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie. Elle a également relevé l'annonce d'une réduction des troupes armées en Tchétchénie, le rétablissement d'un système judiciaire dans cette république et l'adoption d'un programme de reconstruction économique et sociale. Pour autant, la Commission a réitéré sa profonde préoccupation face à la poursuite de la violence en Tchétchénie, aux rapports faisant état de violences contre les civils, de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a condamné l'usage indiscriminé de la force par les troupes militaires russes, les attaques terroristes et les prises d'otages perpétrées par les combattants tchéchènes, les atteintes au droit humanitaire commises des deux côtés. La Commission a fait état de sa préoccupation devant la lenteur des enquêtes sur les violations alléguées des droits de l'homme. Elle a réitéré son appel à la Fédération de Russie pour que cette dernière établisse, conformément aux normes internationales, une commission d'enquête nationale indépendante en vue de

poursuites judiciaires. Les préoccupations de la France sur la situation dans les camps de détention, sur les problèmes des réfugiés et le sort des disparus figurent en bonne place, de même qu'un appel pressant à assurer un accès libre et sûr aux organisations humanitaires en Tchétchénie. Enfin, la Commission a demandé que ses rapporteurs spéciaux sur la torture, les exécutions extra-judiciaires, les personnes déplacées, la violence contre les femmes et les enfants dans les conflits armés puissent se rendre en Tchétchénie. Le Haut-commissaire aux droits de l'homme a été invité à faire rapport à la prochaine session de la Commission. Dans le même temps, la France comme l'Union européenne souhaitent développer avec la Russie une relation sur le long terme, dans le cadre d'un partenariat dont les axes principaux ont été arrêtés lors du sommet Union européenne-Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française. L'objectif prioritaire que la France a assigné à sa coopération avec la Russie vise au renforcement d'un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60251

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2334

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3076